

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 27 juin 2022

En préambule il convient de souligner que si l'exercice 2021 reste marqué par les conséquences de la crise sanitaire (mise en place d'un centre de vaccination par exemple), il l'a été beaucoup moins qu'en 2020. En effet, en 2020 des confinements particulièrement stricts (avec des fermetures de services publics) avaient été mis en place du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 et du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020. Aussi, la comparaison entre les comptes administratifs 2020 et 2021 n'a pas de sens, car en 2020 certains services au public n'ont pu être rendus sur de longues périodes (restauration scolaire, activités péri scolaire, petite enfance, stade nautique ou conservatoire...).

Des évènements exceptionnels à fort impact financier viennent par ailleurs renforcer cette difficulté de comparaison entre les sections de fonctionnement des deux derniers exercices avec notamment :

- Le traitement comptable de la subvention de la saison culturelle 2020-2021 au Pin Galant (délibération du 8 novembre 2021) qui s'est traduit par une recette de 2.2 M€ (remboursement de la SEM MGE à la ville) et une dépense (indemnité d'imprévision) de 0.6 M€ pour le budget de la ville.
- L'encaissement d'une recette exceptionnelle « droits de mutation » d'un montant de 1.4 M€ en février 2021, produit qui avait fait l'objet d'une inscription en budget supplémentaire 2021 voté en juin 2021,
- La prise en charge du centre de vaccination du Pin galant du 29 avril au 29 octobre 2021, puis celui de la Maison des Associations à compter de décembre 2021, qui a généré une dépense de l'ordre de 0.7 M€. Cette dépense fera l'objet de subvention de l'ARS et FEDER sur les exercices 2021 et 2022.
- La réforme de la fiscalité directe locale et l'article 29 de la loi de finances 2021 qui en baissant les impôts fonciers des locaux industriels fait progresser fortement le montant des allocations compensatrices de taxe foncière du fait de la compensation versée par l'Etat. Cette réforme fait progresser de 4.6 M€ cette compensation de taxe foncière bâtie (article 74834) et limite la hausse des bases de taxe foncière constatée au chapitre 73.

Ce caractère très particulier de cette année 2021 peut s'illustrer par :

- L'évolution de nos recettes de fonctionnement qui progressent de 11 % pour se situer à plus de 97 M€ contre 87.7 M€ en 2020,
- L'évolution de nos charges à caractère général (chapitre 011 du compte administratif) qui s'affiche à + 17 % du fait d'un fonctionnement des services au public « plus » normal qu'en 2020 et par la prise en charge du centre de vaccination.

La section d'investissement reste, quant à elle, sur une tendance très dynamique, observée depuis plusieurs années déjà, avec un montant de dépense d'équipement approchant 28 M€.

On rappelle enfin, pour mémoire, que la contractualisation financière dite des « Contrats de Cahors », a été suspendue avec la crise sanitaire lors de l'année 2020. La prochaine loi de programmation des dépenses publiques, qui pourrait être présentée au vote du Parlement en fin d'année 2022 ou au début de l'année 2023, pourrait fixer les jalons de la seconde génération de ces contrats. Des conséquences importantes sur les budgets des collectivités locales sont attendues à compter de l'exercice 2023.

LE RESULTAT GLOBAL (1)

L'exercice 2021 voit son résultat de clôture, qui intègre les dépenses et les recettes reportées, se situer à un niveau sensiblement plus élevé qu'en 2020 : + 5.5 M€ en 2021 contre + 4.4 M€ en 2020. A noter, par ailleurs, le niveau du résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultat reporté) qui passe de 8.7 M€ à 12.5 M€ du fait des facteurs conjoncturels favorables présentés en introduction.

Comme depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, la bonne santé financière de la commune a permis de soutenir de nombreuses actions visant à accompagner la population, les associations ou les acteurs économiques dans un contexte sanitaire et économique particulièrement incertain. On peut noter parmi ces nombreuses actions, la progression de la subvention versée au CCAS (passée de 3.6 M€ en 2019 à 4 M€ en 2020 puis 4.1 M€ en 2021 soit + 14 % en 2 ans) permettant de développer l'accompagnement des plus fragiles, le dispositif « chèque rentrée assos » voté par le conseil municipal du 30 juin 2021, la participation au fonctionnement de deux centres de vaccination (Pavillon du Pin Galant puis MDA) ou la baisse des tarifs du conservatoire

L'objectif de cet exercice 2021 était également de poursuivre la dynamique des dépenses d'investissement. Pour la cinquième année consécutive nos dépenses d'équipement progressent fortement (+ 49 % entre 2020 et 2021) pour approcher les 28 M€. Ces dépenses, détaillées ci-après dans le présent rapport, concernent de nombreux domaines comme les groupes scolaires, les équipements sportifs, les maisons des habitants, les parcs publics mais également le lancement d'opérations emblématiques comme la Maison de la nature ou le projet de rénovation - extension du Krakatoa adopté par le conseil municipal du 4 octobre dernier.

Sur un plan financier on peut synthétiser l'exercice 2021 comme suit :

- Une année atypique caractérisée par des conséquences moins marquées de la crise sanitaire qu'en 2020, et par de nombreux événements exceptionnels. Les comparaisons par rapport à 2020 ou par rapport à 2022 doivent aussi se réaliser avec des retraitements de périmètres pour avoir du sens.

- Un excédent de fonctionnement en forte progression, passant de 8.7 M€ en 2020 à 12.5 M€ en 2021, du fait, notamment, des facteurs exceptionnels évoqués,

- A périmètre constant, une croissance notable de +5.5 % de nos recettes fiscales de taxe foncière liée notamment à l'évolution des bases économiques des entreprises,

- Un autofinancement (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de dette) progressant à un niveau particulièrement élevé de 14.4 M€ contre 9.2 M€ en 2020,

- Des dépenses d'équipement encore en croissance à un niveau élevé de 27.8 M€,

- Enfin, la ville n'a pas fait appel à l'emprunt en 2021, celui-ci figure dans les reports pour un montant de 10 M€ et sera réalisé sur l'exercice 2022.

Réalisation 2021 en €	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS EXERCICE 2021	120 105 606.68	121 992 697.60	1 887 090.92
FONCTIONNEMENT	85 873 143.06	98 427 120.55	12 553 977.49
INVESTISSEMENT	34 232 463.62	23 565 577.05	- 10 666 886.57
RESULTATS REPORTES 2020		4 389 969.12	4 389 969.12
FONCTIONNEMENT		3 701 142.27	3 701 142.27
INVESTISSEMENT		688 826.85	688 826.85
RESULTAT DE CLOTURE			6 277 060.04
RESTES A REALISER			
INVESTISSEMENT	11 740 184.58	10 982 008.49	- 758 176.09
RESULTAT GLOBAL			5 518 883.95

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

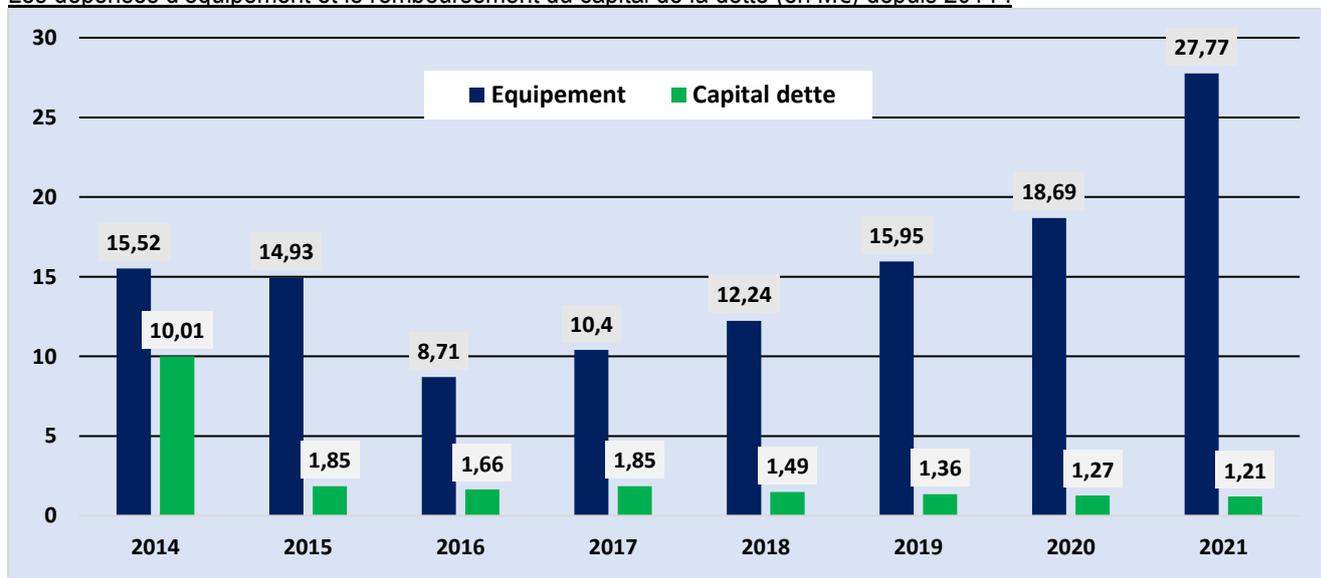
Trois types de dépenses composent la section d'investissement :

- les dépenses d'équipement (études, acquisitions, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),

- les dépenses financières (remboursement du capital de dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt assorti d'un tirage ligne de trésorerie),

- les dépenses d'ordre (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement)

Les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette (en M€) depuis 2014 :



Commentaire :

- Des dépenses d'équipement en progression continue depuis 2017, progression qui s'accélère en 2021
- Un remboursement du capital de la dette en légère diminution à un niveau très faible de 1.2 M€

I – Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2021 atteignent 29 370 983 € décomposées comme suit :

- Dépenses d'équipement : 27 773 968 €
- Dépenses financières : 1 211 273 €
- Dépenses diverses : 385 742 €, dont 253 348 € d'apurement du compte 1069 dans le cadre du passage au référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 (référentiel qui a remplacé l'instruction budgétaire et comptable M14).

I.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 27 773 968 €

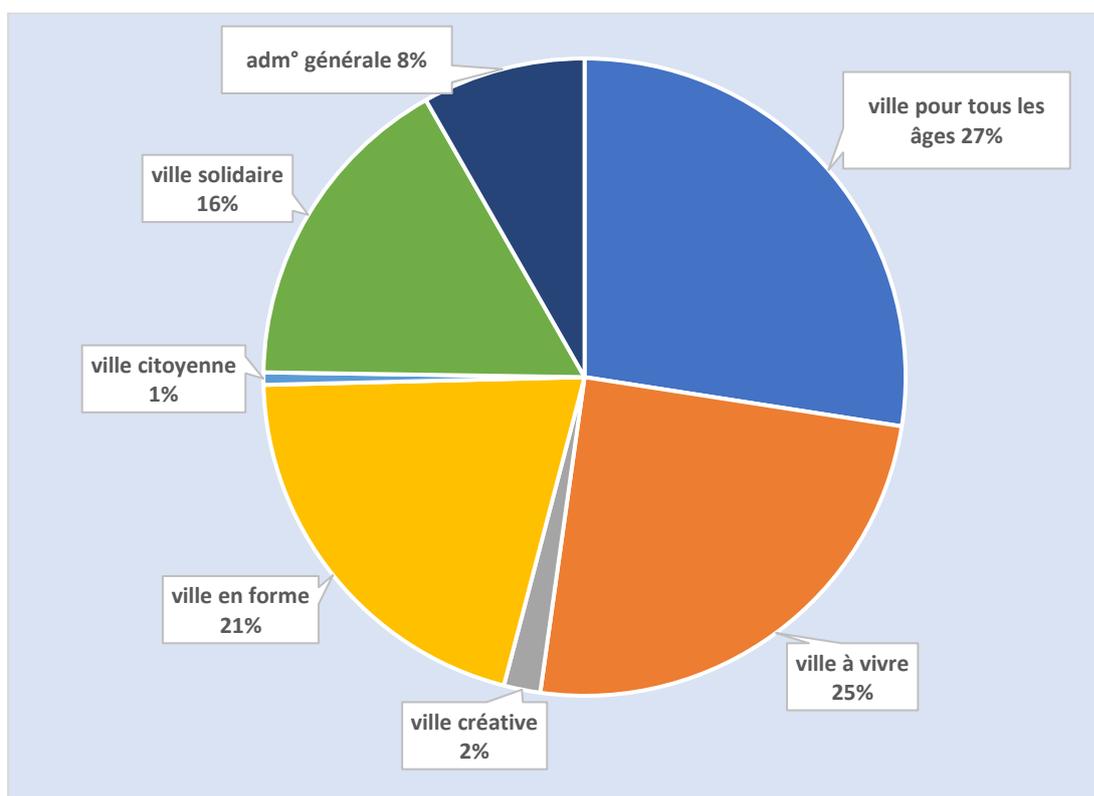
EN €	PREVISIONS BUDGETAIRES BP + BS + DM	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER (Dépenses reportées)
2021	43 229 222.31 €	27 773 967.83 €	64.25 %	11 730 545.14 €
2020	31 975 616.49 €	18 691 028.95 €	58.5 %	10 252 609.31 €
2019	26 779 215 €	15 947 068.82 €	59.5 %	7 965 934.27 €

On observe en 2021, et ce pour la cinquième année consécutive, une croissance importante des dépenses d'équipement réalisées :

- Entre 2018 et 2019 la croissance des dépenses d'équipement a été de 30%,
- Entre 2019 et 2020 la progression des dépenses d'équipement est de 17 %,
- Entre 2020 et 2021 la progression des dépenses d'équipement est de 49 %

Par ailleurs le taux de réalisation des dépenses d'équipement est également en amélioration, à 64.25 %

Les dépenses d'équipement se répartissent dans les secteurs d'intervention de la collectivité de la façon suivante



▪ **UNE VILLE POUR TOUS LES AGES** **7 629 047 €**

- Travaux d'entretien des groupes scolaires.....	1 072 180 €
- Nouveau groupe scolaire de Chemin Long.....	3 697 950 €
- Rénovation du groupe scolaire Marcelin Berthelot.....	2 040 567 €
- Travaux dans les crèches dont Fil de l'eau et Tom Pouce.....	546 302 €
- Achat de matériel et mobilier pour les écoles, les crèches, les restaurants scolaires.....	272 048 €

▪ **UNE VILLE A VIVRE** **6 870 572 €**

- Travaux Parc Bourran.....	179 191 €
- Travaux Parc du Vivier.....	480 701 €
- Travaux dans divers Parcs	299 104 €
- Travaux d'éclairage public ligne de tramway aéroport.....	1 395 024 €
- Acquisition foncières rue Maubec, avenue du Truc, de l'Argonne, rue C. Despiau.....	3 027 508 €
- Travaux et équipements d'entretien et de modernisation de l'éclairage public.....	307 766 €
- Aménagement extérieur des écoles et des cours.....	312 327 €
- Etude Maison de la nature.....	59 309 €
- Aménagements de voies, espaces extérieurs.....	145 185 €
- Panneaux photovoltaïques Le Burck, CTM, La Glacière.....	664 457 €

▪ **UNE VILLE CREATIVE** **511 102 €**

- Travaux divers dans les bâtiments culturels	335 229 €
- Fauteuil du cinéma	64 140 €
- Achat d'instruments de musique.....	35 518 €

▪ UNE VILLE EN FORME	5 711 572 €
- Stade nautique métropolitain.....	2 866 666 €
- Travaux dans les salles de sports et les gymnases	303 857 €
- Réhabilitation gymnase Herriot.....	583 750 €
- Création d'un terrain de sports synthétique au Burck.....	1 170 836 €
- Terrains de tennis extérieurs roseraie / Terrain rugby Brettes.....	295 015 €
- Concours et maîtrise d'oeuvre gymnase de Chemin Long.....	324 852 €
- Equipements divers stades et salles de sports.....	166 599 €
▪ UNE VILLE CITOYENNE	174 599 €
- Achat de capteurs de CO2 et extincteurs	25 576 €
- Vidéo protection et équipements pour la Police Municipale.....	149 023 €
▪ UNE VILLE SOLIDAIRE	4 592 074 €
- Logement social, Aides au secteur locatif.....	57 537 €
- Maison des Habitants d'Arlac.....	1 690 717 €
- Maison des Habitants de Chemin long.....	573 091 €
- Equipement public de La Glacière.....	1 809 420 €
- Travaux dans divers MDH dont Beutre, le Puzzle et Beaudésert.....	461 309 €
▪ ADMINISTRATION GENERALE	2 285 002 €
- Attribution de compensation d'investissement / RNS.....	1 316 846 €
- Acquisition et renouvellement de véhicules.....	302 151 €
- Imprimerie, communication.....	84 697 €
- Mobilier / matériel pour les services municipaux.....	272 899 €
- Travaux dans les bâtiments administratifs (Hôtel de Ville – CTM).....	308 409 €

I.2 LES RESTES A REALISER : 11 740 185 €

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/20201, soit les dépenses engagées sur les crédits inscrits en 2021 mais non encore mandatées à la fin de l'exercice 2021. Ces restes à réaliser sont repris dans le budget supplémentaire qui sera proposé au cours de la présente séance du Conseil Municipal. Parmi les reports les plus significatifs on peut citer :

- Groupe scolaire de Chemin Long.....	1 691 805 €
- Groupe scolaire Berthelot.....	261 908 €
- Travaux Conservatoires du Parc, de Capeyron, de la Maison Carrée.....	1 236 748 €
- Aménagements de places, squares, espaces verts.....	299 399 €
- Travaux sur patrimoine sportif dont préau multisport Léo Lagrange.....	910 792€
- Travaux d'éclairage public et réseaux – voirie.....	1 253 528 €
- Terrain de sports synthétique au Burck.....	501 840 €
- Gymnase Herriot.....	364 253 €
- Opération Brettes – Roseraie.....	1 131 215 €
- Gymnase de chemin Long.....	239 186 €
- Travaux dans les crèches dont crèches Tom Pouce et fil de l'eau.....	381 599 €
- Installation de Photovoltaïque Burck, Glacière, CTM et chaufferie.....	613 362 €
- OPAH du Burck et PIG.....	445 566 €
- Achat de vélos électriques.....	153 828 €

I.3 LES CHARGES FINANCIERES : 1 544 606 €

- Remboursement du Capital : 1 544 606 €
(1 211 273 € hors crédit revolving du compte 16449)

Ce remboursement de capital de la dette se compose de :

- Dette classique :867 226 €
- Emprunt CAF pour le centre social de Beaudésert :10 714 €
- Flux revolving (*constaté en dépenses et recettes*) :333 333 €

L'amortissement 2021 du capital de la dette, hors crédit revolving, est stable : le compte 1641 « remboursement de capital auprès des banques » se situe, comme en 2020, à 0.9 M€.

L'encours de dette au 31 décembre 2020 s'établissait à 8.7 M€. Au cours de l'exercice 2021 la commune n'a pas fait appel au financement par l'emprunt, un contrat de 10 M€ a toutefois été signé mais les fonds ne seront encaissés qu'en 2022. L'encours de dette atteint donc 7.5 M€ au 31 décembre 2021.

L'encours de la dette à l'habitant reste à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne nationale ce qui permet à la commune de conserver sa capacité d'investissement dans un contexte toujours très incertain.

Evolution de la dette par habitant :

EN €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mérignac	169 €	162 €	138 €	111 €	89 €	69 €	122 €	104 €
Moyenne nationale strate 50 00-100 000 habitants	1 282 €	1 437 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 410 €	1 370 € *

* Source : Finances des communes en 2020 - Département des études et statistiques locales (DESL) de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) par Guillaume LEFORESTIER - mars 2022

La capacité de désendettement des communes de la strate de 50 000 à 100 000 habitants est stabilisée à un niveau favorable d'environ 7 années depuis 2016. La commune de Mérignac demeure, quant à elle, à un niveau particulièrement faible de moins d'une année. Avec les objectifs programmés dans le plan pluriannuel d'investissement présentés lors du ROB de novembre dernier, cette capacité de désendettement devrait naturellement se rapprocher progressivement de la moyenne nationale.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12	11.2	9.6	7.8	6.3	4.9	8.7	7.5
Epargne brute	9.49	6.69	8.42	10.03	11.15	10.43	15.6
Capacité désendettement Mérignac Encours dette / Epargne brut	1,2 année	1,4 année	11 mois	8 mois	6 mois	10 mois	6 mois
Capacité de désendettement (1) : Encours dette / Epargne brute Ville de plus de 10 000 habitants		7,4 années	7,3 années	6,4 années	6.3 années	7.0 années *	Non publié

* Source : Finances des communes 2020 - Département études et statistiques locales de la DiGCL par G LEFORESTIER -mars 2022

II – Les recettes réelles d'investissement

EXERCICE 2021	PREVISION	REALISATION	TAUX REALISATION	RESTES A REALISER
Subventions - chapitre 13	2 729 902.90 €	2 360 734.50 €	86.5 %	866 106 €
Dotations - chapitre 10 sauf compte 1068	3 988 554.66 €	3 988 865.43 €	100 %	-
Emprunt sauf compte 1644 « Gestion active de la dette »	12 250 874.22 €	-	-	10 000 000 €
Autres recettes	1 664 258.20 €	125 355.99 €	7.5 %	115 902.49 €
TOTAL	20 633 589.98 €	6 474 955.92 €	31.4 %	10 982 008.49 €

➤ Dotations et fonds divers (hors 1068) : 3 988 865 €

- Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) 2 186 895 €
(1 799 859 € en 2020).

Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.4 %). Sa progression suit celle des dépenses d'investissement.

- Taxe d'aménagement 1 801 642 €
(1 494 294 € en 2020).

Bordeaux Métropole reverse la taxe d'aménagement perçue sur le territoire de la commune sous la forme d'un financement correspondant à 1/7 du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues (sur la base du compte administratif de l'année N-1).

➤ Subventions : 2 360 734 €

▪ Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Dispositif par lequel le Département de la Gironde soutient les dépenses d'équipement des communes. L'enveloppe globale est répartie entre l'ensemble des cantons girondins et les montants suivants ont été alloués à la Ville par les conseillers départementaux sur les cantons de la Ville :

- CANTON I 86 947 €
Financement de l'extension et rénovation du gymnase J. Macé, de travaux d'isolation au gymnase du complexe sportif Colombier et aménagement d'un terrain multisports sur le site Léo Lagrange.

- CANTON II 52 113 €
Financement des éclairages de terrains de football du stade Cruchon

▪ Rénovation du gymnase Herriot	
- Département de la Gironde.....	46 708 €
▪ Crèche Tom Pouce :	
- Département de la Gironde.....	4 795 €
▪ Aménagement d'un terrain de rugby synthétique au Burck :	
- Département de la Gironde – 2ème Acompte.....	74 880 €
▪ Crèche de la Glacière:	
- Département de la Gironde	21 312 €
▪ Maison des habitants d'Arlac :	
- Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019	214 650 €
▪ Maison des habitants de Chemin Long :	
- Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018.....	60 054 €
▪ Désamiantage du centre technique municipal :	
- Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017.....	100 000 €
▪ Conservatoire :	
- Région.....	145 000 €
▪ Cinéma : façade et aménagement de salles	
- Centre national du cinéma.....	351 207 €
▪ Groupe scolaire Arnaud Lafon, création de classes	
- Bordeaux Métropole.....	450 000 €
▪ Extension tramway aéroport, participation à l'éclairage public	
- Bordeaux Métropole.....	270 068 €
▪ Aménagement du parc du renard	
- Bordeaux Métropole.....	483 000 €

➤ **Recours à l'emprunt en 2021**

Comme évoqué dans le paragraphe sur les charges financières, la commune a contracté un emprunt de 10 M€ au mois de décembre 2021 sans appeler les fonds. La mobilisation de cet emprunt peut se faire de manière échelonnée jusqu'au 30 décembre 2022. La ville a appelé 5 M€ au mois d'avril 2022, le solde de la mobilisation se fera d'ici la fin de l'exercice 2022.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Prêteur : La Banque Postale

Durée hors période de mobilisation : 20 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : 0.78 %

Périodicité : annuelle avec une première échéance au 1^{er} janvier 2024

Amortissement constant du capital

Après l'emprunt de 5 M€ réalisé en 2020 à un taux fixe de 0.41 %, la commune a pu saisir les opportunités de taux attractifs des fins d'année 2020 et 2021. On note, depuis quelques semaines, le fort renchérissement des taux d'intérêts qui pourrait peser sur la dette publique, qu'elle soit nationale ou locale.

LES RESTES A REALISER : 10 982 008 €

Constitués des recettes engagées mais non recouvrées au 31/12/2021 :

- Emprunt.....10 000 000 €
- Panneaux photovoltaïques équipements La Glacière et le Burck – Conseil Régional.....92 656 €
- MDH Arlac – DSIL 2019.....500 850 €
- Rénovation gymnase Herriot – Conseil Départemental de la Gironde.....93 291 €
- Terrain de rugby synthétique du Burck - Conseil Départemental de la Gironde.....74 880 €
- Crèches Tom Pouce et la Glacière - Conseil Départemental de la Gironde..... 104 429 €
- Enfouissement de réseaux – Bordeaux Métropole.....15 902 €
- Remboursement de l'avance de trésorerie par l'ADSI :100 000 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse de cette section doit être réalisée avec prudence, la crise sanitaire ayant fortement impacté l'activité des services en 2020 avec plus d'un mois et demi de confinement total entre mars et mai 2020. L'année 2021, même si elle est également marquée par la crise sanitaire, a été moins impactée par des fermetures d'écoles, de restaurants scolaires et autres activités culturelles ou sportives

I – Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLE	Réalisé 2020	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation	Evolution 2020-2021
011	Charges générales	13 392 651.36	16 830 157.00	15 697 638.90	93.27 %	+ 17.21 %
012	Charges de personnel	44 063 642.55	45 521 367.00	45 124 803.58	99.13 %	+ 2.41 %
014	Atténuations de produits	5 861 092.00	5 967 742.00	5 967 546.00	99.99 %	+ 1.82 %
65	Charges courantes	13 001 067.04	13 510 665.00	13 274 989.04	98.26 %	+ 2.11 %
66	Charges financières	111 348.55	122 000.00	98 371.79	80.63 %	- 11.65 %
67	Charges exceptionnelles	852 255.68	1 453 590.97	1 148 286.99	79.00 %	+ 34.74 %
68	Dotations aux provisions	-	82 000.00	82 000.00	100 %	-
Total dépenses réelles		77 282 057.18	83 487 521.97	81 393 636.30	97.49 %	+ 5.32 %

On remarque une progression globale importante des dépenses réelles de fonctionnement de + 5.32 %. Cette progression est toutefois marquée par des évolutions différenciées :

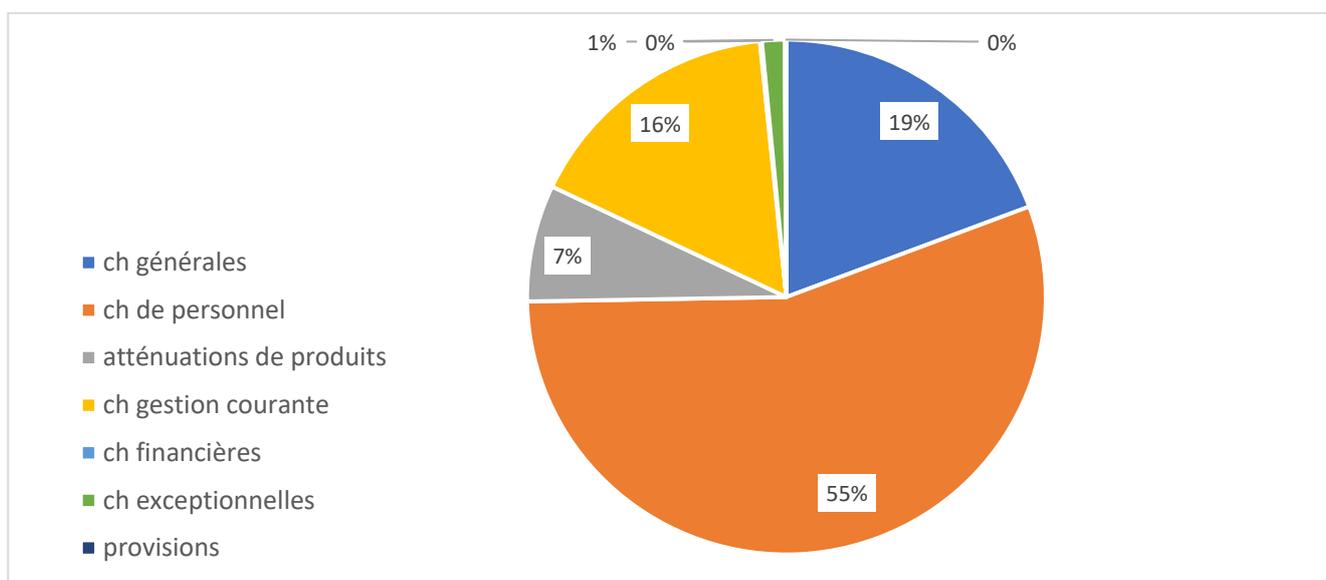
- Forte progression du chapitre 011 du fait de la sous consommation de 2020 (fermeture des écoles...) et de la mise en place de 2 centres de vaccination en 2021 (au Pin Galant entre avril et octobre et à la MDA à partir de décembre),
- Les chapitre 012 « personnel », 65 « charges courantes » et 014 « atténuations de produits » évoluent de façon modérée,
- Croissance des charges exceptionnelles « chapitres 67 », conséquence de l'accompagnement des associations dans le cadre de la crise sanitaire, de la subvention exceptionnelle versée au SIVU et de l'indemnité d'imprévision octroyée à la SEM MGE Pin Galant.

Focus contractualisation :

Avec la crise sanitaire, l'exécution du contrat de Cahors a été suspendue en 2020. Aussi l'exercice 2021 n'a pas été soumis aux règles du contrat de Cahors. La prochaine loi de programmation des finances publiques, fin 2022 ou début 2023, pourrait poser les jalons d'une nouvelle contractualisation dont les règles ne sont pas connues à ce jour.

Présentation des dépenses réelles 2021 par nature

La répartition de nos dépenses par nature est la suivante :



I.1 Les charges à caractère général : 15 697 638.90 €

En progression marquée de 17.21 % soit + 2.3 M€ par rapport à 2020. Représentant 17 % des charges globales de fonctionnement, elles correspondent aux frais de fonctionnement des services, aux coûts d'entretien des bâtiments, des équipements et du domaine public ainsi qu'aux prestations et achats liés aux activités déployées pour les services à la population. L'activité plus soutenue des services publics par rapport à 2020 et le fonctionnement des 2 centres de vaccination expliquent cette progression avec notamment :

- Fonctionnement des centres de vaccination : 0.7 M€
- Restauration scolaire - CLSH : +1,1 M€

Parmi les charges à caractère général les plus importantes on peut citer :

- Achats de prestations de service : 3 964 764 € en 2021 (2 882 124 € en 2020).
Repas SIVU ; activités CLSH –séjours vacances et classes découvertes. La progression observée vient essentiellement de la restauration scolaire mais également de la reprise des activités périscolaires qui avaient subi les effets des confinements en 2020.
- Fluides - électricité / eau / gaz / chauffage urbain : 2 748 027 € en 2021 (2 724 447 € en 2020).
Ce poste n'appelle pas d'observation particulière.

- Fournitures diverses, fournitures d'entretien bâtiments : 1 305 268 € (1 554 431 en 2020).
L'année 2020 avait été marquée par une forte progression de ce poste avec l'achat de masques, de produits d'entretien et du protocole de nettoyage en régie qui avait été renforcé.
- Maintenance équipements / entretien équipements mobiliers : 1 170 155 € (1 140 265 € en 2020).
Ce poste est quasiment stable entre 2020 et 2021.
- Frais de nettoyage des locaux par entreprise : 856 259 € (693 079 € en 2020)
En 2020, pendant la période de confinement, les sociétés de nettoyage ne sont pas intervenues.

I.2 Les charges de personnel : 45 124 803 €

Elles sont en progression de 2.4 % par rapport au CA 2020, soit + 1 061 160 €.

Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs :

Facteurs réglementaires : 123 000€

- La revalorisation nationale des carrières pour la dernière année (le dispositif ayant été gelé en 2018), qui est évaluée pour cette année à 42 000 €.
- Mise en application au 1^{er} janvier 2021 du décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dite prime de « précarité ». Cette indemnité est versée aux agents contractuels dont la durée du contrat renouvellement compris est inférieure ou égale à 1 an, elle représente 10% du salaire brut total perçu par l'agent durant la période. Son montant versé en 2021 est de 64 000€
- L'augmentation du SMIC au 1/10/2021 : 17 000€

Facteurs structurels : 178 000€

- Le Glissement Vieillesse Technicité (dit GVT : avancements d'échelon, de grade et promotion interne), qui se situe autour de 112 000 €. En 2021, cela correspond à 70 avancements de grade, 364 avancements d'échelon et de 12 promotions internes
- La refonte du régime indemnitaire pour compenser la pénibilité de certains métiers a été mise en place sur les 6 derniers mois de l'année. Elle est évaluée à 66 000€
- Le surcoût engendré par l'adhésion de la collectivité à Pôle emploi a été compensé par la diminution du versement des allocations retour à l'emploi

Facteurs conjoncturels : 408 000€

- Le contexte sanitaire toujours difficile a engendré des dépenses supplémentaires pour respecter les consignes sanitaires mais aussi pour faire face à l'augmentation de l'absentéisme de fait de l'épidémie : 457 000€
- Les créations de poste représentent 197 000€. Les 16 postes créés en cours d'année 2021 ont permis de développer les services de la ville principalement dans le domaine de tranquillité publique, du patrimoine bâti, de la proximité, du développement économique et de la transition écologique.
- En 2021, nous avons moins fait appel à du personnel extérieur d'où une diminution de ces dépenses pour 199 000€

- Des difficultés de recrutement du fait du contexte sanitaire mais aussi des métiers en tensions ont eu pour conséquences d'augmenter la vacance des postes pour : - 124 000€
- Augmentation des autres charges comme la médecine du travail, les abonnements TBC, des bénéficiaires de la prévoyance santé (674 adhérents contre 609 en décembre 2020) pour : 77 000€

Enfin, les contributions employeurs en lien avec l'augmentation des salaires ont aussi augmenté de 352 000€

I.3 Les autres charges de gestion courante : 13 274 989.04 €

En augmentation de 2,11 % (+ 0,27 M€) expliqué par la subvention complémentaire de 100 000 € versée au CCAS et les subventions qui progressent de + 0,24 M€. A noter qu'en 2020 la ville avait versé une participation à Bordeaux Métropole pour de l'assainissement collectif (31 432 €).

Parmi les charges les plus significatives :

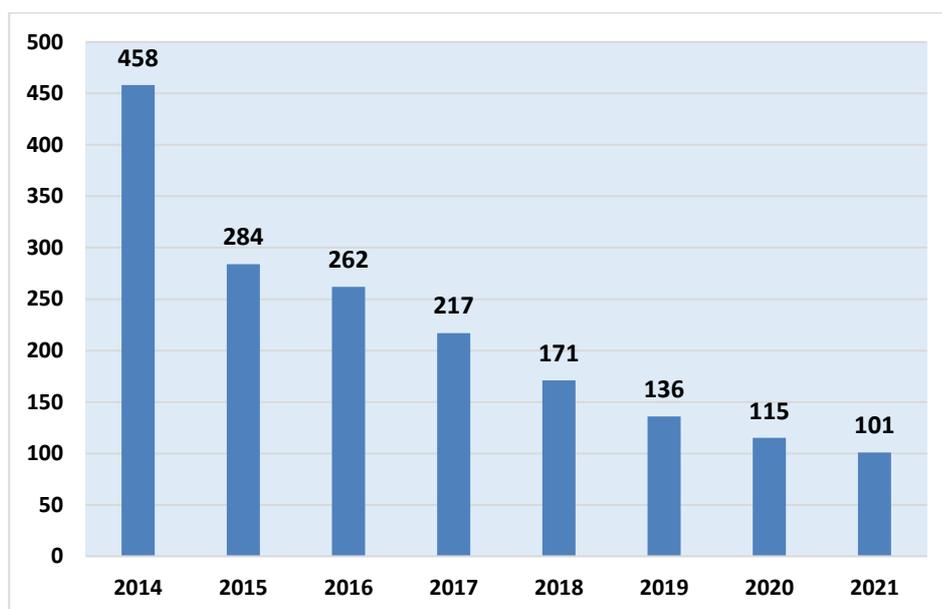
- Les subventions et participations versées :
 - Subventions de fonctionnement : 5 496 413 € (5 281 427 € en 2020). La progression s'explique par :
 - le passage en subvention des postes de direction de la MJC du centre-ville et du CL2V pour 111 775 € (délibération du conseil municipal de février 2021 et budget supplémentaire 2021)
 - un recours aux temps d'activités périscolaires (TAPS) plus important qu'en 2020.
 - Subvention de fonctionnement CCAS : 4 100 000 € (4 000 000 € en 2020).
 - Subvention à la SEM Mérignac Gestion Equipement : 2 282 632 € (2 260 000 € en 2020).
Correspond à la saison 2021-2022 du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Pin Galant. Le montant évolue selon un indice prévu au contrat.
- Indemnités, cotisations retraite, frais de mission et formation des élus : 590 788 € (589 328 € en 2020). Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.
- La subvention d'équilibre budget annexe – restaurant d'entreprise : 315 850 € (320 965 € en 2020).
- La contribution obligatoire versée à l'école privée Sainte Marie : 227 987 € (255 690 € en 2020) fixée par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

I.4 Les charges financières : 98 371.79 €

Les intérêts de la dette sont en baisse de 12% par rapport à 2020. Cette dépense est répartie entre :

- Les intérêts de la dette réglés à l'échéance..... 101 129 €
La diminution de l'encours réduit le montant des frais financiers.
- Les Intérêts Courus Non Echus..... - 2 757 €

Evolution des intérêts de la dette (en K€)



I.5 Les atténuations de produits : 5 967 546.00 €

Elles sont constituées :

- Du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) institué par la loi de finances 2012, visant à prélever des ressources des intercommunalités et communes dites favorisées au profit d'intercommunalités et communes moins favorisées.

Après les fortes progressions des années 2013 à 2017 et l'effet de la mutualisation 2016 constaté sur le compte administratif 2018, ce poste est relativement stable.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FPIC	69 925	172 779	323 720	423 514	623 961	779 079	646 008	594 529	609 456	601 804
Evolution par rapport à N-1		147 %	87,36%	30,83%	47,33%	24,86%	-17,08%	-7.97 %	+2.51 %	- 1.25 %

- De l'attribution de compensation (AC)
Conséquence des différents transferts de compétence opérés dans le cadre de la loi MAPTAM et de la constitution des services communs, l'AC est négative depuis 2016 : l'AC jusque-là perçue en recettes devient une dépense de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole (au chapitre 014).

L'AC connaît une évolution de 2.1 % en 2021 en passant de 5.25 M€ à 5.36 M€ avec notamment un développement des services numériques et l'entretien du Parc du renard.

AC fonctionnement 2020 (Versement à Bordeaux métropole)	5.25 M€
Révisions de niveau de service au 01-01-2021 (Délibération n°2020-154 du 16 décembre 2020)	+ 0.11 M€
AC fonctionnement 2021	5.36 M€

I.5 Les charges exceptionnelles : 1 148 287 (852 256 € en 2020)

Le niveau important de ces charges s'explique par la gestion et les conséquences de la crise sanitaire. Les charges suivantes ont donc été payées sur ce chapitre :

- Subvention exceptionnelle au SIVU de restauration de Bordeaux-Mérignac votée par le Conseil Municipal du 13 décembre dernier : 126 716 €
- Indemnité d'imprévision versée à la SEM MGE pin galant au titre de la saison 2020-2021 (Conseil Municipal du 8 novembre 2021) : 551 078 €
- Dispositif Chèque rentrée assos : 169 650 €
- Les exonérations de loyers, qui, en M14, sont traitées comme des subventions exceptionnelles pour 161 956 €. Le cinéma, la brasserie du cinéma ou le restaurant de la roseraie ont bénéficié de cette exonération.

II – Les recettes réelles de fonctionnement

La progression des recettes de fonctionnement, entre 2020 et 2021 dépasse 10 %. Cette évolution importante est la conjonction de plusieurs facteurs comme le dynamisme de la fiscalité directe locale et des droits de mutations, la reprise des services publics après une année 2020 fortement impactée par un confinement de plusieurs semaines et par le remboursement de la participation 2020-2021 de la SEM MGE Pin Galant.

Chapitres	Libellés	Réalisé 2020	Voté 2021	Réalisé 2021	Taux réalisation 2021	Evolution 2020-2021
70	Produits services	3 027 827.75	3 866 548.00	3 892 390.93	100.67 %	+ 28.55 %
73	Impôts – taxes	73 036 990.19	74 585 607.70	75 686 480.77	101.48 %	+ 3.63 %
74	Dotations	10 530 416.40	13 342 133.00	14 010 630.36	105.01 %	+33.05 %
75	Produits gestion courante	528 281,32	626 294.50	469 273.32	74.93 %	- 11.17 %
013	Atténuations de charges	431 418.67	504 078.00	452 749.65	89.82 %	+4.94 %
76	Produits financiers	57.19	260.00	555.84	213.78 %	+872 %
77	Produits exceptionnels	189 119.93	2 435 900.00	2 664 672.91	109.39 %	+ 1 309 %
Total recettes réelles		87 744 111.45	95 360 821.20	97 176 753.78	101.90 %	+10.75 %

II.1 Produits des Services : 3 892 391 € (3 027 828 € en 2020)

En progression notable de 29 % par rapport à 2020 soit +0.9 M€ :

Ils correspondent principalement à la participation des usagers aux prestations rendues par la Ville :

- Secteur scolaire et périscolaire dont la restauration scolaire..... 2 624 951 €
1 837 310 € en 2020 €. La reprise des activités scolaires et péri scolaires a mécaniquement fait progresser ce poste de 787 841 €.
- Secteur social (crèches.....)..... 540 875 €
432 197 € en 2020. Même observation que le poste précédent.
- Secteur sportif (essentiellement les entrées du stade nautique)..... 121 818 €
109 698 € en 2020.

- Secteur culturel (conservatoire notamment)..... 104 770 €
118 262 € en 2020.
- Recettes diverses..... 499 977 €
528 008 € en 2020.
- Remboursement budget annexe personnel mis à disposition.....179 593 €.(188 038 € en 2020)
- Redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public.....123 781.(122 879 € en 2020)

**II.2 Dotations et subventions (hors compensations fiscales versées par l'Etat) * : 9 208 765 €
(8 714 795 € en 2020)**

*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau de la page précédente soit 14 010 630 € et 9 208 765 € s'explique par la non prise en compte des compensations fiscales (4 801 865 €) qui sont intégrées au paragraphe relatif aux impôts.

Les dotations et subventions sont en progression par rapport à l'année passée (+ 5.6 %). Toutefois, au sein de ce poste, on observe la poursuite de la baisse de la DGF (près de – 182 985 €). Ce chapitre comprend :

↳ **Participations de l'Etat : 4 721 170 € (4 943 695 € en 2020)**

En baisse de 4.5 % par rapport à 2020 soit – 222 525 € essentiellement imputable à la DGF.

- Dotation Globale de Fonctionnement..... 4 217 434 €.....(4 400 419 € en 2020)
- Principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, elle baisse de 4.1 %. Après la forte baisse des années 2014 à 2016, on observe toutefois une baisse plus modérée mais régulière.

Evolution de la DGF forfaitaire depuis 2013 :

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	10.55	9.74	7.94	6.27	5.15	4.96	4.68	4.40	4.22

- Fonds d'amorçage au titre des nouveaux rythmes scolaires.....263 250 €
- Subvention centre de vaccination – 1^{er} versement de l'ARS.....128 682 €

↳ **Participation Caisse d'Allocations Familiales : 4 371 430 €**

3 691 880 € en 2020 soit + 679 550 €. Regroupent le Contrat Enfance Jeunesse, le Contrat territorial global, la participation au prix de journée des crèches et au fonctionnement des lieux d'accueil enfants parents et relais d'assistantes maternelles, la participation au prix de journée des ALSH - Centres loisirs et la participation aux activités périscolaires TAP- activités sports vacances. La reprise de l'activité provoque une augmentation des participations.

↳ Participation Fonds Européens : 51 644 €

56 959 € en 2020. Il s'agit de la participation au financement des postes de référents P.L.I.E mis à disposition de la Ville dans le cadre du fonds social européen FSE.

II.3 Impôts, Taxes et Compensations fiscales : 80 488 346 €* (74 852 611 € en 2020)

*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé page précédente soit 75 686 481 € et 80 488 346 € s'explique par l'intégration des compensations fiscales (4 801 865 € provenant de l'article 74834).

Ce poste est en progression de 7.5 % soit + 5.6 M€ entre 2020 et 2021.

➤ **FISCALITE DIRECTE ELARGIE** (fiscalité directe + compensations fiscales + Dotation de solidarité métropolitaine) : 71 299 613 € (67 672 837 € en 2020) soit + 5.3 % par rapport à 2020.

▪ Contributions directes locales (compte 73111) : 63 572 609 € (62 969 060 € en 2020)

Le produit des impôts progresse de 1 % soit + 0.6 M€ par rapport à 2020.

□ Rôle général 2021.....	63 572 609 €
↳ <u>Taxe d'habitation (avec majoration résidence secondaire)</u>	970 338 €
↳ <u>Taxe foncier bâtie</u>	58 431 286 €
↳ <u>Taxe foncière non bâtie</u>	243 680 €
↳ <u>Coefficient correcteur réforme fiscale</u>	3 620 499 €
□ Rôles supplémentaires.....	306 806 €

Produits de la fiscalité directe locale (en M€)



▪ **Compensations fiscales (chapitre 74 / comptes 74834 et 74835) : 4 801 865 €**

1 815 621 € en 2020.

Correspondent à la compensation d'exonérations consenties par l'Etat. En progression de 164 %

- Taxe d'habitation.....	0 €
(2020 pour mémoire : 1 673 919 €)	
- Taxes foncières	4 801 865 €
(2020 pour mémoire : 141 702 €)	

L'article 29 de la loi de finances 2021 en baissant les impôts fonciers des locaux industriels fait progresser fortement le montant des allocations compensatrices de taxe foncière du fait de la compensation versée par l'Etat.

▪ **Dotations Communautaires (compte 7322): 2 925 139 €**

2 888 157 € en 2020.

- Dotation de solidarité métropolitaine (DSM).....	2 925 139 €
--	-------------

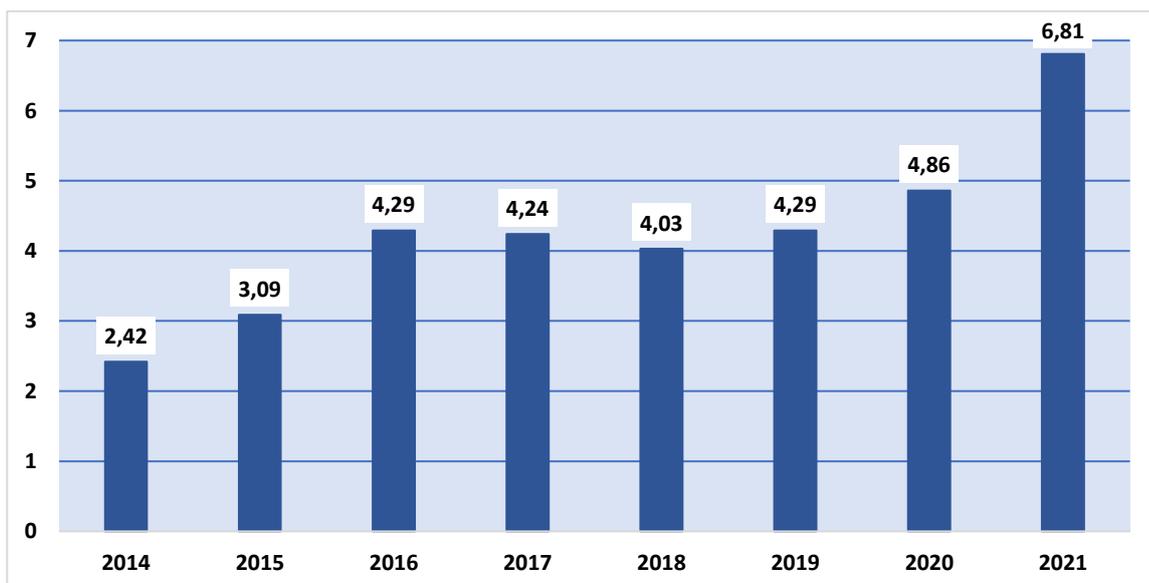
➤ **FISCALITE INDIRECTE : 9 188 732 €**

7 179 774 € en 2020. Soit + 28 % (+ 2M€) avec la forte réalisation des droits de mutations.

▪ **Taxe additionnelle aux droits de mutation..... 6 815 855 €**

Progression de 40 % par rapport à 2020. Les droits de mutations progressent de 1 952 146 € et demeurent à un niveau très élevé. Un rôle exceptionnel de 1,4 M€ a été perçu en février 2021.

Droits de mutations en M€



- **Taxe sur l'électricité** 1 485 815 €
1 428 666 € en 2020

- **Taxe locale sur la publicité extérieure** 786 746 €
809 094 € en 2020

II.4 Autres Produits de Gestion Courante : 469 273 €

528 281 € en 2020

- Revenus des immeubles 195 617 €
224 029 € en 2020

- Redevance d'affermage de S.E.M. MGE pour le Pin Galant.....159 582 €
158 000 € en 2020.

II.5 Atténuation de charges : 452 750 €

431 418 € en 2020

Correspondent aux remboursements des traitements des agents municipaux en congés longue maladie, accidents de travail dans le cadre du contrat groupe.

II.6 Les produits financiers : 556 557 € en 2020.

Ce sont les dividendes sur nos actions ou parts sociales. La Ville détient 1.5% du capital de la SA Aéroport de Bordeaux Mérignac.

II.7 Les Produits Exceptionnels : 2 664 673 € (189 119 € en 2020)

Le fort niveau constaté dans le compte administratif 2021 s'explique notamment par :

- Le reversement par la SEM MGE Pin Galant de 2 260 000 € de participation versée au titre de la saison 2020-2021 (délibération de novembre 2021).
- Une cession foncière pour 142 540 € (cession AXANIS à Beutre, délibération 2019-87 du 30 septembre 2019)

Le compte administratif 2021 peut être résumé comme suit :

- Une épargne de gestion en forte progression de 49 % du fait de facteurs exceptionnels,
- un autofinancement qui suit la même tendance que l'épargne de gestion + 57 %
- un fort niveau de dépenses d'équipement à 27,8 M€,
- Pas de recours à l'emprunt,
- un ratio de désendettement inférieur à 1 an, reflet de la bonne santé financière de la commune

Chiffres clés de notre situation financière

En milliers d'euros	2015	2016*	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fonctionnement	88 221	82 280	82 906	84 340	87 296	87 716	97 009
Dépenses fonctionnement	78 446	75 322	74 265	74 139	76 010	77 176	81 295
= Epargne de gestion	9 775	6 958	8 641	10 201	11 286	10 540	15 714
- Intérêts de la Dette	284	262	217	171	135	106	98
= Epargne brute	9 491	6 696	8 424	10 030	11 151	10 434	15 616
- Capital de la Dette	1 839	1 661	1 854	1 485	1 367	1 272	1 211
= Epargne nette	7 652	5 035	6 570	8 545	9 784	9 162	14 405
Dépenses investissement	14 992	8 825	10 404	12 244	15 947	18 691	28 087**
Emprunt	1 675	0	13	0	0	5 000	0
Désendettement	1,2 an	1,4 an	11 mois	8 mois	6 mois	10 mois	6 mois
Encours dette au 31/12	11 260	9 600	7 790	6 310	4 942	8 670	7 458

* : impact de la mutualisation en 2016 : Se traduit par une baisse des recettes et des dépenses de fonctionnement conséquence de l'évolution de l'attribution de compensation et des chapitres 011 et 012.

** : les dépenses d'investissement 2021 intègrent l'apurement du compte 1069 pour 253 348 €, conséquence du passage au 1^{er} janvier 2022 au référentiel comptable M57

LE BUDGET ANNEXE « RESTAURANT D'ENTREPRISE »

Les dépenses 2021 à 357 361.30 € sont couvertes par la subvention du budget principal à hauteur de 315 850.32 €, le solde provenant de la vente des repas aux bénéficiaires. L'exercice 2021 est excédentaire de 2 117.43 €.

En €	2020	2021
DEPENSES REALISEES	347 106,52 €	357 361.30 €
RECETTES REALISEES sauf résultat reporté	362 774,41 €	359 478.73 €
Dont subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville	320 965,36 €	315 850.32 €

- La section de fonctionnement présente un solde d'exécution annuel 2021 de + 2 117.43 €
- La section d'investissement présente un résultat d'exécution annuel 2021 de 0 €
- Le résultat de l'exercice 2021 est donc de + 2 117.43 €
- Avec le résultat reporté 2020, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de + 2 220.05 €.